

► **2,5 M€**

**Montant des travaux** défini pour la rénovation de la chapelle

► **600 000 €**

**Objectif de la collecte** auprès des parents, anciens, et amis de Franklin, à travers le canal de la Fondation du Patrimoine

► **Printemps 2021**

Date prévue de **début des travaux** dans la chapelle

## INTERVIEW

À l'aube des travaux de la rénovation de la chapelle de Franklin, dont la levée de fonds sera portée par la Fondation du Patrimoine, Damien Terouanne et Sébastien Flichy donnent leur éclairage sur ce projet incontournable.



**Damien Terouanne**  
Président de l'ASLG\*



**Sébastien Flichy**  
Trésorier de l'ASLG\*

### Quelle est l'origine et quels sont les objectifs de la rénovation de la chapelle de Franklin ?

► La rénovation de la chapelle vient conclure le programme immobilier engagé il y a dix ans et qui a vu la rénovation complète des bâtiments Madrid et Vauplane, la transformation du bâtiment Trégard pour l'accueil du Centre Laennec et la création du bâtiment Loyola pour nos classes préparatoires. Ce projet touche au cœur spirituel et mémoriel de notre établissement, mais également au cœur de chacune et chacun d'entre nous, tant sont nombreux les souvenirs et les moments forts que nous avons vécus en communauté dans cette chapelle !

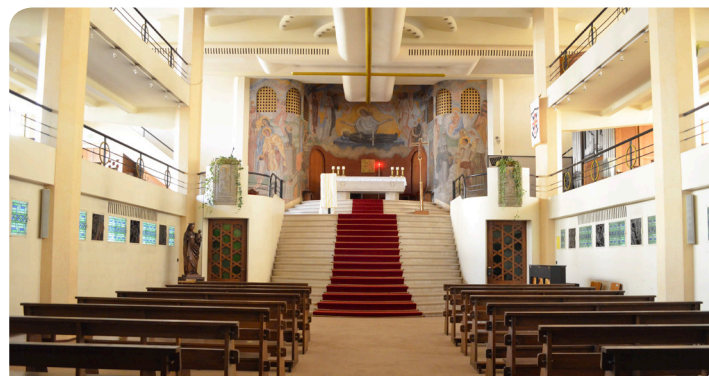
Les objectifs de la rénovation sont de plusieurs ordres :

- la liturgie, avec la partie basse aménagée en véritable « chapelle de semaine », telle une crypte, pour l'usage quotidien des célébrations de divisions ;

- la dimension artistique, avec la rénovation de notre orgue et de la fresque racontant la vie de saint Louis de Gonzague ;
- l'esthétique, avec le rafraîchissement des murs, des sols, la mise en valeur des vitraux, une nouvelle mise en lumière et une nouvelle sonorisation ;
- la dimension technique, avec les nécessaires mises aux normes de chauffage, d'électricité et d'accessibilité.

### Qui porte le projet ?

► Un comité de pilotage regroupant les principaux acteurs du projet : Sébastien Flichy pour l'ASLG\*, Cédric de Lestrangue pour l'AIP\*\*, Laurent Poupard et Delphine Pons-Petit pour la direction, notre aumônier le Père Noël Couchouron, Charles Gavoty pour l'association des anciens et Pascale Chabert pour la Fondation JES-Franklin.



### Quelle est l'envergure financière de ces travaux ?

► L'enveloppe du programme, approuvée en décembre 2019 par le Père Provincial François Boëdec s'élève à 2,5 M€, dont 500 000 € pour la rénovation de l'orgue. Les premiers financements sont répartis entre l'ASLG (45%), l'AIP (10%) et les réserves disponibles de l'ancien Fonds JES (20%). La différence (environ 600 000 €) sera portée par notre effort à toutes et tous, membres de la communauté franklinoise.

### Sur quelle durée sont-ils prévus ?

► Les travaux se dérouleront entre le printemps 2021 et l'été 2022. Nous aurons alors la chance de pouvoir compter sur la chapelle provisoire aménagée sous le bâtiment Loyola. Et nous voulons célébrer la messe de rentrée scolaire 2022 dans notre chapelle restaurée !

### Que souhaitez-vous pour la chapelle et la communauté franklinoise ?

► C'est le projet de tous : la Compagnie de Jésus, les élèves et anciens élèves, la communauté éducative, administrative et technique, les bénévoles engagés dans la pastorale, les parents et anciens parents, toutes celles et tous ceux qui ont vécu et vivent des moments forts au sein de notre établissement. Et qui veulent voir cette chapelle renouvelée et encore embellie, pour la plus grande gloire de Dieu.

Les liens qui nous unissent et qui nous lient à Franklin sont, ces jours-ci encore, quelque peu contraints : que la chapelle devienne dans les prochains mois notre point de ralliement !

\* Association Saint-Louis de Gonzague, association responsable de l'établissement.

\*\* Association immobilière de Passy, propriétaire des bâtiments.

## POINT D'ORGUE



**Un ambitieux programme de rénovation et d'embellissement du collège. Explications de Bertrand de Feydeau, ancien élève de la promotion 1966 de Saint-Louis de Gonzague et vice-président de la Fondation du Patrimoine.**

« Le projet de rénovation de la chapelle, arrêté au terme d'un long processus de concertation de trois ans, s'est nourri d'une réflexion approfondie sur l'usage liturgique de cet espace, appelé à accueillir soit l'ensemble des élèves pour des cérémonies exceptionnelles, soit les divisions pour les offices qui leur sont réservés, soit encore des équipes plus restreintes pour la prière ou l'approfondissement catéchétique. Cet exercice a conduit à respecter le parti architectural d'origine qui, par un usage très subtil des volumes, permet d'accueillir près de mille personnes dans le gabarit d'un immeuble urbain. Outre le travail effectué sur le mobilier en vue de servir au mieux les différents usages requis, et plus largement l'ordonnance-

ment liturgique, la programmation retenue vise à traiter l'ensemble des problèmes de sécurité, à améliorer l'éclairage et l'acoustique, et à assurer une meilleure isolation thermique du bâtiment. Enfin, la décision a été prise d'engager une profonde restauration de l'orgue en vue de pouvoir servir le répertoire classique, romantique et contemporain, de rehausser la liturgie et de permettre l'initiation à cet instrument d'élèves motivés. La Fondation du Patrimoine, sollicitée pour accompagner la souscription lancée pour financer ces travaux, a donné son accord, en considération du respect apporté à la haute qualité architecturale du lieu et à ses éléments décoratifs (fresques et vitraux). Elle met sa compétence et sa capacité financière au service de ce beau projet. »

À l'évocation de la chapelle, des souvenirs nous reviennent en mémoire. Ce projet de rénovation nous concerne tous et chacun peut y participer à sa mesure. Tout don, quel qu'il soit, est le bienvenu : c'est cette chaîne qui permettra d'aller jusqu'au bout de ce projet.

## PARRAINAGE

**MARQUEZ LA NOUVELLE CHAPELLE DE VOTRE SOUVENIR EN PARRAINANT UN DE SES ÉLÉMENTS.**

Seul ou à plusieurs, vous pouvez parrainer des éléments de la chapelle, en y faisant graver de manière discrète le nom de votre choix (famille, père jésuite, ami, défunt, etc.). Le parrainage peut-être cumulatif selon le montant du don.

### À PARTIR DE

- ▶ **500€** parrainez un petit tuyau de l'orgue
- ▶ **1000€** parrainez un tuyau moyen de l'orgue
- ▶ **1500€** parrainez un grand tuyau de l'orgue
- ▶ **3000€** parrainez un banc du 2<sup>e</sup> étage
- ▶ **4000€** parrainez un banc du 1<sup>er</sup> étage
- ▶ **7500€** parrainez un banc du rez-de-chaussée
- ▶ **15 000€** parrainez un vitrail
- ▶ **50 000€** parrainez le lambris du Chemin de croix

## BÉNÉFICIEZ DE DISPOSITIONS FISCALES TRÈS AVANTAGEUSES GRÂCE À LA FONDATION

### IMPÔT SUR LE REVENU

Réduction d'impôt égale à

**66%** des sommes versées, dans la limite de **20%** du revenu imposable.

▶ Par exemple, après déduction de l'IR, un don de 1000€ revient à 340€.

La fraction des dons excédant le plafond est reportable sur les cinq années suivantes.

### IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE

Réduction d'impôt égale à

**75%** des sommes versées, dans la limite de **50 000€**.

Les dons effectués à la Fondation du Patrimoine sont déductibles de l'IFI.

▶ Par exemple, après déduction de l'IFI, un don de 10 000€ revient à 2 500€.

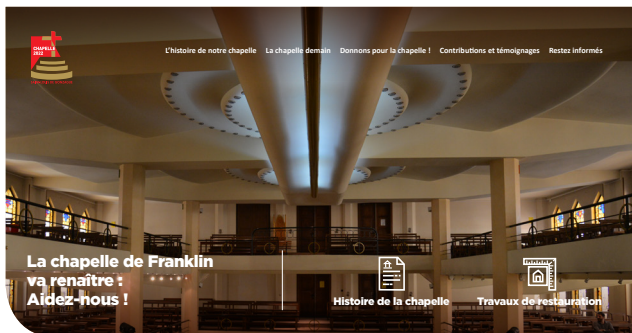
### IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Réduction d'impôt égale à

**60%** du montant des sommes versées, pour un don inférieur à **20 000€**,

ou, dans le cas d'un don supérieur à **20 000€**, ne pas dépasser (seul ou cumulativement avec d'autres dons) **0,5%** du chiffre d'affaires hors taxes. (Si ce seuil est dépassé, l'excédent est reportable pendant 5 exercices).

**Ariane Rollier-Bouet est à votre disposition pour répondre à vos questions. N'hésitez pas à la contacter par mail : a.bouet@franklinparis.com**



### Le site internet du projet [www.chapelle.franklinparis.fr](http://www.chapelle.franklinparis.fr)

vous permet de vous familiariser avec la future chapelle, de déposer votre témoignage, de suivre l'avancée des travaux et de choisir le ou les éléments que vous souhaiteriez parrainer.

Ces derniers seront attribués au fur et à mesure de l'enregistrement des dons. Le site vous orientera ensuite vers celui de la Fondation du Patrimoine afin que vous puissiez régler votre don.



## BON DE SOUTIEN À LA CHAPELLE 2022

### Oui, je soutiens la restauration de la chapelle de Franklin

Coupon-réponse à adresser à **Fondation du Patrimoine, DR Ile-de-France, DP 70289, 75867 PDC Paris 18**



Nom/Société : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... ou : .....

Mail : .....

Pour la chapelle de Franklin, je vous adresse un don de :  100€  500€  1000€  10000€  Autre montant : .....€

Parent d'élève(s) en classe de : .....  Ancien (année de sortie) : .....  Ami  Parent d'anciens  Grand-parent  Autre

Cochez plusieurs cases si nécessaire

Par carte bancaire sur le site [www.chapelle.franklinparis.fr](http://www.chapelle.franklinparis.fr)

Par chèque bancaire à l'ordre de la «Fondation du Patrimoine-Chapelle de Franklin».

Date:

Signature:

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du Patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du Patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre politique de confidentialité présente sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org). Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez le recevoir par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre.  Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite politique de confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.  La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Le donateur accepte que son don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du Patrimoine, si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation, ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.